

Avis aux étudiants (S1, S3 et S5)

Les étudiants sont invités à consulter leurs notes via l'espace étudiant : https://www.fs-umi.ac.ma/Espace_Etudiant.

- 1- L'annulation de la validation par compensation des modules dans un même semestre se fait uniquement en ligne (site web de l'établissement). (Avant le 28 Mars 2021 à 18H)
- 2- L'acceptation de la validation par compensation annuelle entre les semestres S1-S2, S3-S4 et S5-S6, doit se faire obligatoirement en ligne sur le site de la Faculté avec en plus le dépôt de la demande signée au guichet.
- 3- Toutes les réclamations doivent se faire à travers le site web de l'établissement via l'espace étudiant. La période des réclamations est fixée du 26 au 28 Mars 2021 jusqu'à 18H*.
Le traitement des réclamations par les responsables des modules est fixé le 29 Mars 2021.

* Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

